



PROJET EDUCATIF

I-Préambule

Inscrite dans la commune nouvelle de Sèvre Moine, Torfou compte environ 2100 habitants. Elle compte 35 associations sportives, culturelles, sociales, humanitaires et de loisirs qui œuvrent pour un bien vivre ensemble.

Anim'En Folie est une association d'animation, d'éducation, de restauration et s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire.

L'association participe à trois fonctions fondamentales :

- Un service de garde collective des enfants utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'association assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité morale, affective, physique et matérielle des enfants qui lui sont confiés.
- Un service d'accueil et d'activités pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges.
- Un service éducatif qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans les différents services en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école en particulier).

Les structures de loisirs de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, en prenant en compte les compétences de chacun.

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences.

L'association propose quatre services :

- Un accueil périscolaire ouvert aux enfants entre 3 à 11 ans scolarisés à TORFOU, les lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 7h et 8h30 et entre 16h45 et 19h.
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) ouvert aux enfants de 3 à 11 ans, les mercredis, petites vacances et grandes vacances entre 7h et 19h.
- Le restaurant scolaire ouvert aux enfants scolarisés en maternelle et en primaire à l'école de TORFOU SEVREMOINE sur le temps du midi entre 11h40 et 13h15.
- La Marelle, qui est un lieu de rencontre pour tous les enfants non scolarisés de 0 à 3 ans. Les enfants sont accompagnés par les parents ou l'assistante maternelle et se retrouvent à la maison de l'enfance.

II-Les objectifs éducatifs :

- **Créer des conditions d'accueil sécurisantes et rassurantes pour les enfants et les familles :**
 - Favoriser les relations et un bon accueil des familles
 - Accompagner la séparation de l'enfant avec les parents
 - Garantir la sécurité affective et physique de l'enfant, en étant disponible et à son écoute.

- Répondre aux besoins des familles en prenant en compte leurs situations économiques et faciliter l'accès aux services à tous les enfants.
- **Mettre en place un fonctionnement répondant aux besoins de l'enfant et ainsi favoriser son épanouissement :**
 - Offrir un temps de restauration dans les meilleures conditions possibles pour la bonne santé et le bon développement de l'enfant
 - Respecter le rythme de l'enfant (temps de repos, inscription à la demi-journée...)
 - Aménager les locaux pour donner à l'enfant la sensation de bien-être et de confort, adapté aux différentes tranches d'âges
 - Permettre l'accueil de tous, sans distinction
 - Proposer des activités variées favorisant l'expression et la créativité de l'enfant, qui permettent l'expression de ses choix et de ses envies
 - Proposer régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, camps...), afin que l'enfant s'ouvre vers l'extérieur
 - Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect de ses besoins et des caractéristiques de son âge
- **Apprendre à vivre ensemble et développer la citoyenneté :**
 - Permettre la socialisation et la responsabilisation en encourageant la participation de l'enfant
 - Permettre aux enfants de découvrir leur environnement, qu'il soit naturel ou communal, en inscrivant nos actions au sein même de la vie locale
 - Sensibiliser les enfants à la notion de respect au sens large : respect de l'environnement, des locaux, des règles, des autres, des différences, de soi...

III-Les moyens :

Afin de faciliter la mise en œuvre de ses actions et de permettre à la structure d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions, l'association et la commune met œuvre un certain nombre de moyens, à savoir :

- Mise en place de commissions de travail et de projets (aménagement des locaux, périscolaire, ALSH, restaurant scolaire, communication, ressources humaines) avec bénévoles et salariés afin d'être au plus proche des besoins et envies des familles
- Mise en place de temps de concertation et de préparation pour les équipes pédagogiques afin d'offrir des animations de qualité. Permet de se rendre aux réunions de réseaux pour un échange et la mise en place de projets avec d'autres professionnels
- Mise à disposition d'un budget de fonctionnement permettant de couvrir l'ensemble des activités et sorties proposées
- Proposition d'une tarification modulée en fonction des ressources des familles sur la base du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales
- Proposition de plusieurs modalités d'inscription : à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas ; inscription ou annulation possible **uniquement par le portail famille accessible via le site internet de l'association : <http://animenfolie-torfou.jimbo.fr>.**

- Possibilité pour les enfants de se rendre à leurs activités sportives par leurs propres moyens
- Communication avec les parents lors de l'accueil, mail, tableaux d'affichages, réunions d'informations, commissions, AG...
- Mise à disposition de locaux équipés et aménagés en fonction des différentes tranches d'âges accueillies
- Rédaction d'un règlement intérieur

IV-Critères d'évaluation

Le projet éducatif sera évalué afin de permettre à l'association de clarifier et ajuster ses objectifs, d'améliorer ses pratiques et ses actions.

Plusieurs critères d'évaluation seront alors pris en compte parmi les critères qualitatifs et quantitatifs.

Critères qualitatifs :

- Appréciation et suggestion des familles et des enfants sur le fonctionnement de l'association, l'évolution du comportement des enfants, la qualité des animations proposées, le matériel mis à disposition...au travers des échanges et enquêtes.
- Appréciations et suggestions de l'équipe pédagogique et de l'équipe bénévole sur les modalités de fonctionnement de la structure, d'accueil des familles, l'évolution du comportement des enfants, l'investissement des parents.

Critères quantitatifs :

- Evolution du nombre d'enfants inscrits à la journée, demi-journée, avec et sans repas
- Evolution du nombre de sanctions, comportement négatif et comportement coopératif des enfants
- Evaluation budgétaire par poste (sorties, fournitures...)